



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 1^{er} mai 2025 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Berset Zofia, Cibien Béatrice, Cibien Silvio, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Seret Julien, Stalder Guy, Stevanato Tania, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean
Excusés : Ansermoz Jean-Luc, Cathélaz Isabelle, Dervey Nicolas, Major Geneviève, Pilet Fabrice, Roux Sébastien

Mme la Présidente Susanna Wagner ouvre la 19^{ème} séance de la législature 2021-2026. Elle salue les Conseillères et Conseillers, le public ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présentes : Mme Rimma Delacrétaz, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 28 Conseillères et Conseillers sont présents, 6 se sont excusés.
L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

Mme la Présidente Susanna Wagner lit l'ordre du jour.

Ce dernier **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 27 février 2025

M. le Conseiller Martin Suardet avait annoncé son absence par message pour la séance du Conseil communal, il convient de l'excuser.

Au vote, **le procès-verbal du 27 février 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents avec la modification susmentionnée.**

4. Communications du bureau

Naissance

L'assemblée adresse ses chaleureuses félicitations à M. Martin Suardet ainsi qu'à toute sa famille pour la naissance de son fils, Loan.

Convention pour les prochaines élections communales

Une convention pour les élections communales en 2026 a été ratifiée par les chefs de groupe. Le Conseil communal en a été informé par courriel en date du 17 mars 2025.

Démission de M. Hans-Peter Müller du Conseil communal

Mme la Présidente fait lecture du courrier de démission daté du 28 mars 2025, ceci notamment pour des raisons personnelles mais également pour donner l'occasion à une autre membre du groupe Arc-en-ciel d'entrer au Conseil Communal.

Cette démission prend effet au 30 mai 2025.

Invitation à l'Assemblée générale de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses – le 21 mai 2025

Mme la Présidente annonce avoir reçu une invitation à participer à cette assemblée. Cette dernière se tiendra à Yvorne.

Viste du Conseil communal de la Commune de l'Abbaye

Comme annoncé lors de la dernière séance, le Conseil communal de la Commune de l'Abbaye a réalisé une séance à la Grappe le samedi 15 mars.

Une dizaine de représentants du Conseil communal d'Yvorne et de la Municipalité a ensuite partagé des moments conviviaux avec eux : apéritif, visite de la cave de la commune, repas à la Couronne, visite des vignes avec deux représentants d'YGN (MM. Suardet et Fivaz), pour finir avec la visite des caves et une dégustation à la BadouxThèque.

Ces moments furent très sympathiques avec de belles rencontres et des échanges très intéressants.

Les Autorités ont manifesté leur souhait que nous leur rendions également visite.

Les moments forts de leur côté en 2026 seront la fête des 900 ans de l'arrivée des moines à l'Abbaye de L'Abbaye, puis la fusion des trois communes de la Vallée de Joux.

L'Abbaye gardant une autonomie, cela permettrait une poursuite du jumelage – à voir selon l'évolution de leur préparation de la fusion.

Visite de l'AERA – 7 mai 2025 – 18h00

A l'heure actuelle, une quinzaine de personnes sont inscrites, il reste donc des places.

Les personnes peuvent encore s'inscrire durant la présente séance au moyen de la feuille qui circule dans l'assemblée.

La visite aura lieu par tous les temps. Les participants devront être munis de chaussures renforcées ou de chaussures de montagnes. Un apéritif sera proposé en fin de visite.

Collaboration entre la Municipalité et les commissions

Le préavis 03-2025 concernant la requalification du domaine public à la rue des Maisons Neuves n'a pas pu être mis à l'ordre du jour car la Commission ad hoc n'a pas pu rendre son rapport dans le délai, tel que le souhaitait le bureau.

Pour la bonne collaboration entre la Municipalité et les commissions, il est important que toutes les étapes, délais et responsabilités soient respectés, tels prévus dans *l'Echéancier pour le dépôt des préavis*. Une fois la commission constituée, le ou la Municipal.e délégué.e contacte rapidement la personne de contact de la commission.

Conflit d'intérêt et récusation

En lien avec les futurs préavis qui seront à examiner, il se peut qu'un membre du Conseil ait un conflit d'intérêt personnel ou matériel, en lien avec l'affaire à traiter.

En cas de doute, le membre du Conseil communal est invité à contacter le bureau dans les plus brefs délais.

Dans ce cas, la personne ne peut être membre d'une commission et, selon l'article 53 du RCC, peut être récusée lors de la discussion et du vote de cet objet.

Dates des prochains Conseils – 2025

- 19 juin 2025
- 11 septembre 2025
- 9 octobre 2025
- 13 novembre 2025
- 18 décembre 2025

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Préavis 02-2025 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois - Rapport de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Daniëla Perrier fait lecture du rapport : *La commission ad-hoc concernant le préavis N° 02-2025 en relation avec l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais Vaudois est composée de Mesdames Alexandra Perret et Daniela Perrier ainsi que Messieurs Lionel Cretton, Nicolas Dervey et Jean-Daniel Maret.*

Dite commission s'est rendue le 26 mars 2025 à la séance de présentation de la SRGZA du Chablais Vaudois qui s'est déroulée à la Grande Salle de Bex, qui réunissait les représentants des conseils communaux des 11 Communes ayant parties prenantes à la SRGZA. Une capsule vidéo expliquant la démarche ainsi que les présentations détaillées par les intervenants nous ont permis de mieux cerner le projet du présent préavis.

Monsieur Edouard Chollet, syndic et délégué municipal en charge, a été rencontré le 31 mars 2025 par notre commission afin d'approcher les points spécifiques en lien avec notre Commune. Spontanément, il nous explique les 4 zones d'activités définies, à savoir deux parcelles en Jaccolats de 15'149 m² et 6'673 m², de la parcelle du Pré de l'Oie de 25'873 m² ainsi que celle à Versvey de 1'742 m². Au sujet de cette dernière surface, qui ne peut être exploitée économiquement, elle est concernée par une modification d'usage dans le projet de plan d'affectation en cours. Monsieur Chollet a agréablement répondu à l'entier des questions que nous lui avons soumises et nous tenons à le remercier de sa disponibilité.

Ce préavis est établi sur la base d'un canevas présenté dans les différentes Communes faisant partie de ce volet stratégique de la SRGZA.

En ce qui concerne ces zones sur la Commune, il n'y a pas de changement pas rapport à ce qui existe actuellement et il n'est pas envisageable que des établissements industriels s'implantent ou des transformations par des ajouts en hauteur de bâtiments existants soient effectués.

Le financement de cette étude SRGZA est assuré par les communes partenaires à Chablais Région à hauteur de CHF 9.00 par habitant. Une participation cantonale d'environ 50% a également été attribuée par le département DGTL.

Si avec ces 3 modestes ZAL notre commune n'est que peu impliquée par ce volet stratégique SRGZA, cette étude et son document support s'avèrera certainement capital à l'avenir pour les communes possédant des zones importantes du type SSSA et du type ZAR.

Par conséquent et en conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- *vu le préavis municipal N° 02-2025 concernant l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois,*
- *ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

d é c i d e

- 1) *d'adopter le volet stratégique du Plan directeur régional des Zones d'activités Chablais vaudois*

La Présidente **ouvre la discussion.**

M. le Conseiller Stéphane Verdon se questionne sur l'actualisation de ce document. Pour exemple, les fiches de site concernant les Jaccolats datent de 2020 et les parcelles libres ne le sont plus.

M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'à sa connaissance, il s'agit d'une planification spatiale. Par conséquent, l'occupation du sol n'entre pas dans les fiches en question. Sauf erreur, il convient de définir des zones dans lesquelles une activité économique peut être déployée. Concernant l'actualisation de ses fiches, il ne peut se prononcer.

M. le Conseiller Guy Stalder souhaite savoir ce qu'il adviendrait de ce projet si le Conseil communal venait à refuser le préavis.

M. le Syndic Edouard Chollet fait un parallèle avec les préavis intercommunaux. Les autres communes devront donc revoir leur préavis. La Municipalité d'Yvorne n'aura d'autres choix que de déposer un nouveau préavis avec « presque » le même document car le droit supérieur s'applique, en l'occurrence la stratégie cantonale prévaut.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann s'interroge sur le processus. Dans un premier temps, une présentation globale à toutes les communes a été réalisée et, dans un deuxième temps, les différentes commissions de chaque Conseil ont pu faire des remarques sur les documents présentés.

M. le Syndic Edouard Chollet valide les propos de M. Gugelmann. Il précise que le constat final a été établi dans les mêmes termes pour toutes les communes, le texte étant identique. Il ajoute également que par rapport aux Communes d'Aigle et de Bex, qui sont de très gros opérateurs dans ce préavis, le positionnement d'Yvorne est infime et tout à fait satisfaisant (eu égard aux zones des Jaccolats et de Pré de l'Oie considérées comme une zone d'activité économique).

Mme la Conseillère Béatrice Cibien questionne le positionnement des Conseils communaux parties prenantes dans ce projet.

M. le Syndic Edouard Chollet ne peut répondre à cette question qui est du ressort du Directeur de Chablais Région.

M. le Conseiller Stéphane Verdon se demande si ce document peut aider à mieux définir certaines zones, notamment le Pré de l'Oie.

M. le Syndic Edouard Chollet précise que ce ne sera pas le cas. Dans le plan d'affectation communal, il conviendra de rendre compte de l'évolution de la situation. Le but de ce préavis est d'avoir une certaine cohérence entre les communes et d'éviter des recouvrements dans les différents types d'activité.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret ajoute qu'un classeur concernant ce projet est à disposition pour consultation. Il sera transmis au bureau du Conseil en fin de séance pour archivage.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Susanna Wagner **clôt la discussion.**

Mme la Présidente Susanna Wagner lit les conclusions dans le préavis 02-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°02-2025 concernant l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois,
Ouï	le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'adopter le volet stratégique du Plan directeur régional des zones d'activités Chablais vaudois.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents.**

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Claire Glauser prend la parole :

- Commission consultative de l'urbanisme

Pour faire suite à la question posée lors du précédent Conseil concernant la liste des membres de cette commission sur le site internet de la Commune, c'est une commission municipale. C'est-à-dire qu'elle est sollicitée uniquement sur décision municipale, pour donner son avis sur un dossier. Elle est facultative, il n'y a pas d'obligation d'en avoir une. C'est la Municipalité qui choisit qui elle souhaite y intégrer. Elle ne paraît pas sur le site internet car, à part la Municipalité, personne ne peut la solliciter.

- Lutte contre les plantes invasives

Un article a été rédigé dans le prochain Vuargnéran. Des précisions figurent sur le site internet communal avec des renvois sur le site du Canton.

- Achat véhicule – Bureau technique

Suite à l'engagement de M. Laurent Beauverd en tant que chef du bureau technique et étant donné qu'il vient à Yvorne en transports publics, la Municipalité a décidé d'acquérir un véhicule neuf pour lui permettre de se déplacer sur les différents chantiers de la Commune. Les solutions temporaires testées n'avaient pas donné satisfaction (prêt à titre gracieux d'un vélo électrique, partage de la voiture avec le service de conciergerie).

Cette dépense extrabudgétaire, urgente et non prévisible de CHF 18 599.-- a été effectuée en mars 2025. La Municipalité a choisi de payer la totalité de la voiture sur la trésorerie courante plutôt que de passer par un leasing qui aurait augmenté les coûts d'achats du véhicule de plus de CHF 3000.--.

- Dignes Pré de l'Oie

Les travaux ont bien avancé depuis le dernier Conseil.

Actuellement tous les fonds de digues sont excavés.

Il reste à monter les digues, en commençant par celle qui la plus proche du village puis celle qui protège le captage et ensuite on remonte vers la zone industrielle.

La Municipalité a rencontré deux problèmes depuis trois semaines, qui ont entraîné un arrêt complet des travaux depuis le 4 avril dernier, à savoir :

- 1) Le délai dans la livraison des gros blocs de pierres utilisés pour construire le bas des digues.

Les carrières de Suisse sont actuellement en rupture de stock en lien avec le chantier de Rhône 3. L'entreprise a également cherché dans les pays voisins, également à court de blocs. La livraison des carrières de la région est prévue pour ces prochains jours.

- 2) Lors de l'excavation, l'entreprise a découvert une sorte de cuve, vide, percée. Elle a été sortie de terre. Elle était localisée en zone de protection des eaux. L'eau du captage a été analysée, ainsi que le sol sous la cuve. Selon les résultats reçus hier, il n'y a aucune pollution ni de l'eau ni des sols.

Le bureau qui assure le suivi environnemental ainsi que la DGE ont donné leur accord pour la poursuite des travaux.

Les prochaines semaines, nous pourrons évaluer les répercussions sur les délais des travaux ainsi que l'impact financier de cet arrêt.

A préciser également que l'article du Vuargnéran à ce sujet ayant été rédigé avant l'apparition de ces problèmes, ils ne sont pas mentionnés et le seront dans une prochaine édition.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- **Piste cyclable - Boulevard**

Selon les informations reçues du Canton, l'étude sur le Lavaux sera terminée en automne 2025.

Ce n'est qu'après l'analyse de cette étude que le Canton étudiera la faisabilité sur le Boulevard.

- **Règlement concernant la location de la salle de la Couronne**

Les tarifs ont été adaptés (en fonction de ce qui se pratique sur les autres communes environnantes) :

- CHF 800.-- pour le weekend
- CHF 300.-- en semaine

Pour les spectacles, la première répétition est gratuite et les suivantes seront facturées à CHF 150.--.

Les personnes physiques domiciliées en résidence principale à Yvorne, respectivement les personnes morales dont le siège est inscrit à Yvorne, bénéficient d'une réduction de 40% sur le prix de location.

Les sociétés membres du Cartel des sociétés d'Yvorne bénéficient quant à elles de la gratuité (auparavant, la salle était gratuite une première fois puis la location facturée pour les manifestations suivantes de l'année).

- **Vuarnéran**

Suite à des difficultés d'impression, la distribution de la nouvelle édition a pris un peu de retard.

Quelques exemplaires sont présentement à disposition et il sera distribué la semaine prochaine aux habitants.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **Transfert de M. Deschamps – Responsable du Service des eaux**

Le transfert au sein de l'AERA sera progressif.

Il débutera en juin prochain à 20% et passera à 40% en juillet.

Il intégrera l'équipe de piquet de l'AERA.

A compter du 1^{er} octobre, il sera à 80%.

Son contrat de travail qui le lie à notre Commune prendra fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1^{er} janvier, il sera salarié de la Commune d'Ollon et affecté à l'AERA.

Le planning énoncé a été validé par l'intéressé.

Le Secteur voirie reprendra les tâches inhérentes à l'assainissement dont il avait la charge.

- **Projet de l'autoroute de l'eau**

Le projet a été approuvé par les trois communes concernées, à savoir Roche, Yvorne et Aigle.

Ce projet présente des avantages financiers et sécuritaires significatifs pour notre Commune et il nous permettra d'éviter la construction coûteuse du réservoir de l'Abbaye.

Il assurera également un approvisionnement fiable en cas de sécheresse ou d'incident. Par conséquent, la Commune a décidé de saisir l'opportunité des travaux de mise en séparatif à la Route de Lausanne pour poser une conduite en attente afin d'éviter de recreuser cette zone dans les années à venir.

Ces travaux subventionnés entraînent un dépassement du préavis d'environ CHF 70'000.-- (hors subvention).

- **Travaux de mise en séparatif de Vers Morey**

Ces derniers ont pris du retard d'une part en lien avec la complexité de l'étude mais également en raison d'une opposition qui a finalement été retirée.

Toutes les autorisations ne sont pas encore en possession de la Commune.

Ces travaux doivent idéalement débuter en aval pour monter petit à petit.

Le chantier commencera en début d'année 2026.
L'arrivée sur la place est fixée en juillet, avant les vacances estivales des entreprises.
L'objectif est de terminer les travaux au mois de novembre.
Ce programme vient tout récemment d'être approuvé.

- **Remise en eau du réseau des vignes**

Conformément au règlement communal, les robinets ont été remplacés par des modèles avec clé payante.

Malheureusement, certains robinets ont été volés ou enlevés intentionnellement.

Ces agissements ont entraîné une perte d'eau importante.

Ce comportement est inacceptable.

En cas de récidive, le secteur concerné sera fermé et une plainte pénale sera déposée.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Préavis 02-2025 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois - Rapport de la Commission ad hoc**

En réponse à la question de Mme la Conseillère Béatrice Cibien, les Communes de Chessel, Gryon, Ollon et Ormont-Dessous se sont déjà prononcées positivement sur le préavis y relatif.

Le Conseil communal d'Aigle se positionne ce soir.

- **M. Delacrétaz - employé de voirie**

Après 14 ans de service au sein de notre Commune, M. Delacrétaz a pris la décision de prendre sa retraite anticipée à compter du 1^{er} octobre prochain.

Le poste a été mis au concours avec certains critères (CFC de maçon – entrée en fonction au 1^{er} août 2025 – 100%).

Les 51 offres reçues ont fait l'objet d'une analyse et deux correspondent complètement aux exigences fixées.

- **Poste d'aide comptable à 30%**

Conformément au budget voté par le Conseil communal, le poste a été mis au concours.

Plus de 120 candidatures ont été reçues et nous avons auditionné quatre personnes.

La Municipalité a pris la décision d'engager Mme Myriam Tacchini, domiciliée à Aigle et née en 1976.

Elle a pris ses fonctions aujourd'hui même.

Elle bénéficie d'une solide expérience car elle œuvre déjà pour un poste équivalent au service de la Commune d'Ormont-Dessous.

- **Site internet de la Commune d'Yverne**

Suite à l'arrêt de la maintenance et du développement du fournisseur de l'outil de gestion de notre site internet, la mise en service du nouveau site internet a été effectuée le 22 avril dernier.

Voici les principales qualités de ce nouveau site :

- une meilleure interface pour utilisation sur smartphone,
- un accès plus direct aux rubriques,
- les coordonnées du service communal concerné en marge de chaque article,
- les liens directs sur les principaux documents (lois, règlements, ...),
- une rubrique « voir aussi » qui est automatisée en fonction de l'article principal,
- un index alphabétique mis en valeur
- un outil de recherche amélioré

L'administration mentionne qu'elle ne dispose pas de photographies du hameau de Versvey. Dès lors, un appel est lancé à toute personne qui dispose de photographies de bonne qualité, libres de droit.

7. Divers et propositions individuelles

Point de situation – avancement des projets

M. le Conseiller Quentin Gugelmann souhaiterait connaître l'avancement des projets suivants qui, a priori, devaient débiter cette année :

- la rénovation du dépôt de la voirie,
- la création de l'UAPE,
- la Route de la Scie.

En ce qui concerne l'UAPE, M. le Municipal Maxime Isoz explique que le projet avance. Les plans souhaités sont terminés et ils ont été présentés aux Autorités cantonales. Ces dernières ont validé le projet.

Il convient de faire rentrer les offres puis la Commune recontactera le Canton pour un accord officiel.

Après ces étapes, la mise à l'enquête sera réalisée.

Dans l'idéal, le préavis y relatif sera déposé au mois d'octobre 2025.

En ce qui concerne le dépôt de voirie, les dernières ouvertures d'offres ont été faites cette semaine. Le projet suit également son cours.

La prochaine étape consiste à analyser les offres point par point afin de choisir la meilleure option.

La Municipalité estime qu'elle pourra déposer le préavis au mois de septembre 2025.

En ce qui concerne la route de la Scie, M. le Municipal Eric Minod explique que le but est de déposer le préavis en septembre 2025 pour débiter les travaux en début d'année 2026.

Le préavis concernant Vers Morey est maintenu pour le prochain Conseil communal notamment dans l'optique de ne pas surcharger la séance du mois de septembre.

Borne de recharge – véhicules électriques

Mme la Conseillère Béatrice Cibien questionne la fréquence de l'utilisation de la borne de recharge située sur le parking de la Couronne afin de savoir si cette dernière est adaptée.

Mme la Municipale Claire Glauser mentionne que la Commune n'a pas eu de retour de la part des utilisateurs.

Nous ne disposons pas d'éléments de comparaison et de commentaires spécifiques sur la facture.

Lors de la prochaine séance du Conseil, une réponse plus précise sera donnée.

Mise en location des parcelles viticoles

Mme la Conseillère Tania Stevanato souhaiterait connaître la stratégie de la Municipalité pour la mise en location des parcelles viticoles.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que, sauf erreur, une information à tous les vignerons concernés sera distribuée demain via courrier postal.

Des lots ont été définis en accord avec Prométerre, mandataire technique dans ce domaine.

La Commune a souhaité, dans la mesure du possible, grouper ces lots par proximité géographique et a tenu compte de l'exposition et des difficultés de travail des différentes parcelles.

L'objectif de la Municipalité est d'être la plus cohérente possible.

Marchés sur la place du Torrent

M. le Conseiller Quentin Gugelmann informe que les marchés vont débiter samedi 10 mai.

Il remercie la Commune pour sa contribution financière et logistique.

Projet de piscine couverte

Mme la Conseillère Tania Stevanato a appris qu'un projet de piscine de la Commune d'Aigle mais construite sur le territoire vuarnéran est en cours d'élaboration.

M. le Syndic Edouard Chollet précise qu'effectivement une personne est intéressée à implémenter une piscine sur la parcelle de Socrettaz.
Cependant, à ce jour, aucun membre de la Municipalité n'a vu le projet et ne dispose d'éléments à ce sujet.

Listing des subventions communales

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret explique que sur cette liste figure les panneaux solaires thermiques.

Il propose d'enlever cette subvention qui deviendra bientôt obsolète car, à l'heure actuelle, il est plus commun d'installer des pompes à chaleur.

Les redevances des fournisseurs d'électricité descendent chaque année.

Les sociétés vont inviter les personnes qui souhaitent augmenter leur rendement à poser des batteries. Il serait donc plus judicieux d'inclure dans le listing les personnes souhaitant installer des accumulateurs ou/et batteries.

Mme la Municipale Claire Glauser prend acte de cette proposition.
Ce listing doit de toute façon être revu.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann émet quelques réserves quant à cette proposition, les panneaux thermiques ont, selon lui, encore de l'avenir.

Circulation – hameau de Versvey

Mme la Conseillère Alexandra Perret a été approchée par un habitant du hameau de Versvey. Il estime que beaucoup de véhicules circulent à vitesse élevée notamment aux abords du collège.

Des enfants jouent sur la place, le danger est présent, une limitation à 30km/h peut être une solution.

M. le Municipal Maxime Isoz informe que cette demande a été anticipée et a déjà été déposée auprès des instances cantonales.

Des comptages doivent être réalisés et en fonction des résultats, le Canton décidera de la suite à donner.

Opération « Coup de balai »

M. le Conseiller Hans-Peter Mueller tient à remercier la Municipalité pour l'organisation de cet événement.

Samedi matin 29 mars dernier, le personnel a accueilli chaleureusement les participants et a donné des explications instructives.

Afin de pérenniser cette action dans nos agendas personnels, il serait intéressant de pouvoir bloquer la même date d'année en année (par exemple le dernier samedi du mois de mars).

M. le Municipal Eric Minod prend note de cette demande mais il précise qu'il s'agit d'une démarche cantonale qui a lieu le vendredi et le samedi. Notre Commune s'inscrit dans cette stratégie et bloque les mêmes dates.

Cependant, il est acté que l'opération sera réitérée l'année prochaine.

En l'absence d'autres divers et de propositions, Mme la Présidente Susanna Wagner **clôt la séance à 21h02.**

La présidente :

La secrétaire :

Susanna Wagner

Séverine Tissot